

COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	12
Absents	2
Pouvoir	2

L'an deux mil vingt trois  
Le vingt-trois février , à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de  
Margerie-Chantagret dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie sous la présidence de  
Monsieur Georges BONCOMPAIN,  
Maire de Margerie-Chantagret  
Date de convocation : 16 février 2023  
Date d'affichage : 16 février 2023

**Présents** : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET Monique-  
BARRET Philippe – MORIN Roger – BERTOLINI Caroline - BUTIN Isabelle – CHASSAGNEUX  
Nicolas - DEVIDAL Patrice – DEVIDAL Laure -BESSON Peggy -

**Absents excusés** : PERAT Jean-Claude – PEYRARD Catherine

**Pouvoirs** : Catherine PEYRARD donne pouvoir à Roger MORIN  
Jean-Claude PERAT donne pouvoir à Eric FAYE

**Secrétaire** : DEVIDAL Patrice

OBJET : Subventions communales aux associations

DEL 7-2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des associations pour lesquelles nous attribuons une subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'UNANIMITE, d'attribuer une subvention, conformément au vote du budget, aux associations suivantes :

- Comité sports et loisirs : 300 €
- Société de chasse : 200 €
- Sou des Ecoles : 400 €
- Bibliothèque : 400 €
- Les P'tites Bricoleuses : 200 €
- Amicale des sapeurs- pompiers : 200 €
- Club de l'Amitié : 200 €
- Anciens Combattants : 200 €
- MJC les Fougères : 200 €

OBJET : Autorisation d'un espace funéraire

DEL 8-2023

Le maire explique au Conseil Municipal qu'il y a de plus en plus de demandes en mairie de la part de gens qui souhaitent acheter un espace funéraire. Celui-ci comporterait :

- 1 colombarium
- 3 cavurnes enterrées
- 1 jardin du souvenir
- 1 banc

Le budget prévisionnel est de 11 000 €.

Trois entreprises ont été consultées :

- ARTECASE
- GRANITERIE DU FOREZ
- LAVEILLE QUET

Après discussion, et dans l'attente des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE cet investissement
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2023

OBJET : Autorisation pour le changement de la chaudière de l'école DEL 9-2023

L'école est actuellement chauffée par une chaudière FIOUL installée depuis l'origine.

Etant donné que la consommation de FIOUL est très importante et très onéreuse, et qu'actuellement il est possible d'obtenir une « prime chaleur d'avenir » d'environ 80 % du coût de l'installation d'une nouvelle chaudière, le Conseil Municipal DECIDE de changer le mode de chauffage.

Une étude comparative sur 20 ans a été réalisée par le SIEL avec 4 modes de chauffage différents :

- Fioul ( actuel)
- Géothermie profonde avec pompe à chaleur
- Chaudière à granulés de bois
- Chaudière à bois déchiqueté ( ou plaquettes)

Le mode de chauffage optimal en terme de coût et de rejet de CO2 dans l'atmosphère est la chaudière à bois déchiqueté :

40 € HT/ mwh contre 160 € HT/mwh pour le fioul et

22kg de rejet de CO2/mwh contre 281 kg de rejet de CO2/mwh pour le fioul.

La chaudière à bois déchiqueté serait amortie en 2 ou 3 ans.

A ce jour, 2 fournisseurs ont été consultés :

- SARL MEUNIER de Montbrison ..... 40 928 € HT
- SARL VACHERON de St Thomas..... 48 543 € HT

Actuellement ces 2 devis sont étudiés ainsi que les travaux complémentaires à prévoir :

- Maçonnerie pour le silo
- Accès camion pour livraison plaquette
- Electricité

Le budget prévisionnel avec travaux complémentaires et imprévus serait d'environ 58 250 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE cet investissement
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2023

OBJET : Questions Diverses
----------------------------

- L'abri bus de la Pazaude est à réparer car il y a une vitre cassée à remplacer.
- Carrefour route de Rossigneux/route de la Borie

L'aménagement réalisé à ce jour par LFA n'est pas conforme à notre demande ( conservation d'une bande en herbe). Cette malfaçon sera rectifiée par LFA lors du programme investissement voirie 2023 sur Margerie-Chantagret.

- Commissions Loire-Forez

Des élus se sont plaints de ne pas être conviés pour les commissions thématiques de LFA. Un courrier sera adressé à LFA.

<b><i>N°délibération</i></b>	<b><i>Objet</i></b>
<b><i>7</i></b>	<b><i>Subventions communales aux associations</i></b>
<b><i>8</i></b>	<b><i>Autorisation d'un espace funéraire</i></b>
<b><i>9</i></b>	<b><i>Autorisation pour le changement de la chaudière de l'école</i></b>

<b><i>Mr BONCOMPAIN Georges maire</i></b>	
<b><i>Le secrétaire</i></b>	